

APPLICATION « STOP CAMBRIOLAGES »

Etape 1

Accéder à l'application gratuite « stop cambriolages », téléchargeable selon l'environnement de votre smartphone.

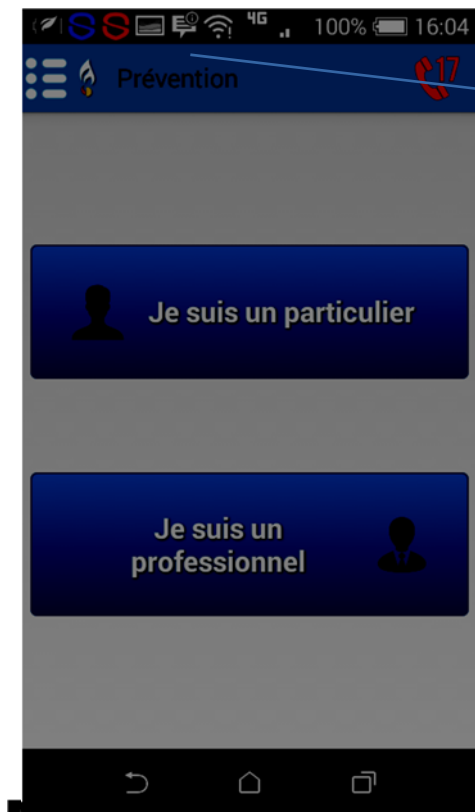
Une fois l'application téléchargée, celle-ci débute par l'ouverture d'un écran d'accueil « Gendarmerie de l'Hérault » car c'est dans ce département que cette application a été lancée par la gendarmerie en partenariat avec EPITECH (école de l'innovation et de l'expertise informatique).

Etape 2

Personnaliser pour charger la page du département de la Sarthe

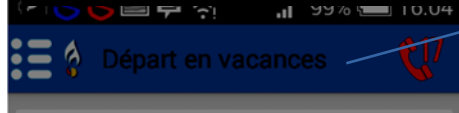
The image consists of three screenshots of a mobile application, each with a blue callout box and a pink arrow pointing to a specific element.

- First screenshot:** Shows the app's home screen. The top bar is dark blue with the text 'Accueil' and a red '17' icon. Below it is the logo of the Gendarmerie de la Sarthe and the text 'LA GENDARMERIE DE LA SARTHE vous protège en temps réel'. A pink arrow points to the hamburger menu icon in the top left corner. A blue callout box labeled 'Accéder au menu' is positioned to the right.
- Second screenshot:** Shows the app's main menu. The top bar is dark blue with the text 'Stop Cambriolages' and a red '17' icon. The menu items are: Accueil, Prévention, Conseils aux victimes, Départ en vacances, Brigades, Personnalisation, and Aide. A pink arrow points to the 'Personnalisation' item. A blue callout box labeled 'Choisir l'onglet personnalisation' is positioned to the right.
- Third screenshot:** Shows the 'Personnalisation' screen. The top bar is dark blue with the text 'Personnalisation' and a red '17' icon. Below it, the text 'Mon département : 72 - Sarthe' is displayed. A pink arrow points to the '72 - Sarthe' text. A blue callout box labeled 'Sélectionner le département de la Sarthe' is positioned to the left. Below this, another blue callout box labeled 'Accepter de recevoir des notifications' is positioned to the left, with a pink arrow pointing to a checkbox area on the screen.



Accéder à des conseils permanents pour protéger son domicile ou son commerce

Obtenir des informations sur l'Opération Tranquillité Vacances, des conseils pour les victimes



Qu'est-ce que le plan OTV?
La gendarmerie met en œuvre une demande individuelle d'informez votre brigade. Cette demande renseignée déposée ou adressée à la gendarmerie de votre lieu de résidence.

Comment s'inscrire?
Pour bénéficier de ce service, vous devez vous inscrire avant votre départ. Vous pouvez vous inscrire auprès de votre brigade de proximité ou en ligne sur le site internet de la Gendarmerie nationale. Le formulaire de contact rempli (téléchargeable en bas de page) est accessible sur le site internet de la Gendarmerie nationale.

Formulaire

Conseils aux victimes

Composez le 17

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police du lieu de l'infraction. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la gendarmerie ou de la police, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre, interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte à la brigade ou au commissariat de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous de votre pièce d'identité.

Obtenir les coordonnées d'une brigade de gendarmerie

